

me source de richesse ; mais, M. l'Orateur, si nous consultons les dernières données statistiques, nous voyons qu'après avoir essayé des deux systèmes, sous la politique de revenu nous n'avons pas eu le commerce étranger qui nous est venu sous le régime de la politique nationale.

En consultant la statistique, M. l'Orateur, nous voyons que sous le régime en vigueur dans le pays, de 1874 à 1879, les importations s'élevaient au chiffre de \$609,000,000 ; tandis que sous le régime en vigueur de 1879 à 1884, sous le tarif protecteur nos importations excédèrent ce chiffre de plus de \$77,000,000. Durant la période de protection nos importations pour la consommation nationale s'étaient élevées à \$687,000,000. Cela indique d'une manière concluante, il me semble, que, pour des pays comme celui-ci le tarif protecteur n'a pas pour effet de diminuer, mais au contraire, d'augmenter le commerce étranger. Le système préconisé par l'honorable député qui a présenté l'adresse loin d'être en faveur des masses et contre les classes particulières est un système précisément dans le sens opposé.

Si vous consultez la statistique vous pourrez voir que sous la politique de revenu qui existait autrefois, politique qui débutait par un droit *ad valorem* de 15 pour 100, pour l'élever subséquemment à 17 pour 100, nous avons payé dans l'espace d'une année, durée de ce système, environ 43 pour 100 sur la valeur du sucre, 35 pour 100 sur la valeur des importations du riz, 25 pour 100 sur la valeur des importations des mélasses, 23 pour 100 sur le thé et 10½ pour 100 sur les importations totales du café, tous articles de première utilité, articles consommés par les masses et depuis admis en franchise dans le pays.

Il est un autre point sur lequel je désire attirer votre attention au sujet de la politique que nous allons adopter sous le présent régime, si nous devons ajouter foi aux déclarations de l'honorable député qui a présenté l'adresse. Je veux parler de l'immense développement de la puissance de consommation de notre pays depuis l'adoption du système protecteur. Les données statistiques établissent qu'en 1881 la valeur des produits canadiens manufacturés et consommés en Canada était de \$309,676,068. Dans les 10 années qui suivirent, grâce à cette politique, ce chiffre s'éleva à \$475,445,705. Il n'y eut pas cependant de réduction dans la valeur des marchandises étrangères importées en Canada. La valeur des importations en 1881 était de \$91,611,604, et en 1891, de \$113,345,124. Ce qui accuse une augmentation dans la puissance de consommation sans aucune diminution dans les importations sous le régime qui a créé une telle prospérité dans le pays.

On a prétendu, et je crois que c'est là un des principaux arguments invoqués par l'honorable député qui a présenté l'adresse, que l'adoption de cette politique avait eu entre autres mauvais effets celui de créer les lignes commerciales et les monopoles. Or, ces lignes et ces monopoles s'ils existent, peuvent être atteints par la législation. Cela n'est pas une politique qui, sous les autres rapports a été avantageuse au pays.

On a aussi prétendu que les populations de l'ouest désiraient un changement dans le tarif, qu'elles voulaient le retour à un tarif de revenu seulement.

Mais, M. l'Orateur, je prétends que l'on devrait aussi consulter l'intérêt de la population de la partie est de ce pays. Si l'industrie, dans l'ouest de ce pays, n'a pas encore atteint un grand dévelop-

pelement, et s'il est aujourd'hui dans l'intérêt de cette population, de demander une réduction du tarif, elle ne devrait pas oublier les sacrifices que se sont imposés les vieilles provinces pour développer ce pays.

Ils ne devraient pas oublier, qu'ils auront peut-être eux aussi, dans un avenir prochain, besoin de développer leurs industries ; et, dans tous les cas, ils devraient se rappeler, que les intérêts de la partie est, étant de beaucoup plus considérables et plus importants, elle a droit à une plus grande considération. Ce que nous voulons, ce n'est pas la destruction de la politique nationale ; ce que nous voulons, c'est un marché plus étendu ; ce que nous voulons c'est une population plus considérable ; ce que nous voulons surtout, dans ce pays, c'est un système plus parfait d'immigration, ce qui aura pour résultat de coloniser le pays, et, partant, de fournir un marché pour les nombreux produits de l'industrie actuelle du pays.

Or, M. l'Orateur, il est admis que dans le passé notre système d'immigration a été défectueux, les résultats l'ont prouvé, et je dois dire que je le regrette vivement ; toutefois, ni le discours du trône, ni l'adresse, ne parlent d'un système plus parfait.

Il n'est pas fait mention, non plus, dans cette adresse, de ce dont on a beaucoup parlé dans la province de Québec, pendant les dernières élections : je veux parler de l'amélioration de nos relations commerciales avec les Etats-Unis.

On nous a dit et répété, durant ces élections, qu'aussitôt que le présent gouvernement serait arrivé au pouvoir, il enverrait aux Etats-Unis des commissaires chargés de négocier avec le gouvernement américain, parce que, disait-on, le parti alors au pouvoir serait en faveur de relations commerciales plus étroites avec nos voisins, et l'on nous disait que le résultat de ces négociations serait de faciliter le commerce et nous donner un meilleur marché pour nos produits. Cependant, M. l'Orateur, il n'est pas fait mention de cela dans le discours du trône, ni dans cette adresse.

Il est vrai que l'on a envoyé des commissaires aux Etats-Unis, de fait il en a été envoyé presque partout, et je crois que nous pouvons dire que ce gouvernement—s'il n'a pas d'autres qualités—peut être appelé un gouvernement à délégation. Mais si nous en jugeons par le silence absolu des membres du cabinet au sujet de ces diverses délégations, je crois qu'il est juste de conclure qu'elles n'ont eu de succès nulle part.

Quant à ce qui concerne l'abrogation de la loi du cens électoral, je me sens disposé, je dois le dire, à approuver ce que contient l'adresse à ce sujet. Je crois qu'il est temps d'abroger cette loi, pourvu que les provinces n'aient pas le pouvoir de toucher au cens électoral. Assurément, nous ne permettrons pas aux législatures provinciales de toucher au cens électoral, qui doit servir à l'élection des membres de cette Chambre. N'importe quel système serait préférable à celui-là. Me réservant le droit d'examiner ce point, lorsque la loi que le gouvernement promet, nous sera soumise, je déclare maintenant, que je n'appuierai jamais un mode qui permet aux provinces de légiférer sur le cens électoral.

On parle aussi du prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal. Tout ce que le gouvernement pourra faire dans l'intérêt de la ville de Montréal recevra mon appui. A mon avis, dans